

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2211

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 27 QUINDECIES

I. – Après le mot :

« profit »,

rédigier ainsi la fin de l’alinéa 2 :

« de la collectivité qui l’institue ».

II. – En conséquence, après le mot : « échelle », rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l’alinéa 4 :

« de la collectivité. ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer au mot :

« régions » ;

le mot :

« collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l’article 27 *sexdecies*, qui étend le champ d’application du versement mobilité régional (VMR) à l’outre-mer.